



OLÉICULTURE

Hors série - Présentation du réseau 2017

La **Surveillance Biologique du Territoire** repose sur la mise en œuvre de plans de surveillance permettant :

- De détecter précocement la présence d'organismes nuisibles aux végétaux ;
- De déclencher des mesures de gestion pour éradiquer, ou maintenir en dessous d'un niveau acceptable les populations en cause.

Pour le suivi des populations de la mouche de l'olive les observateurs utilisent des pièges gobe-mouche de type Mac phail (2 à 6 pièges et plus, selon la superficie et l'hétérogénéité des vergers) remplis d'une solution alimentaire attractive pour le diptère, composée à partir de phosphate diammonique mis en concentration à 3% dans de l'eau. Les pièges sont relevés deux fois par semaine pour le comptage et la notation du nombre de mouches capturées.

Les résultats sont centralisés et saisis régulièrement dans la base de données de l'AFIDOL "Gestolive". Les chiffres des captures sont accessibles au public (lien : <http://www.afidol.org/tracoliv/records/choixAnneeCarte/bactro>) puis en cochant "Autres types de pièges" comme indiqué sur l'image ci-dessous.



Les informations concernant les **autres ravageurs et maladies de l'olivier** peuvent provenir d'observations ponctuelles et les risques de dégâts sont évalués et analysés principalement en fonction des conditions météorologiques.

L'estimation des niveaux de pression du ravageur et la prévision de risques de dégâts en fonction d'autres paramètres comme le climat, le stade phénologique de l'olivier et l'historique de la parcelle observée sont diffusées au travers d'un **Bulletin de Santé du Végétal (BSV) Oléiculture Corse**. Les BSV sont transmis par la Chambre d'Agriculture de Corse, ils sont aussi consultables en ligne sur les sites de la Chambre d'Agriculture de Corse (<http://www.cra-corse.fr/>), des syndicats oléicoles de Corse (<http://www.oliudicorsica.fr>) et du continent (<http://www.afidol.fr>) et sur le site de la FREDON Corse (<http://www.fredon-corse.com>).

SOMMAIRE

Le réseau de Surveillance Biologique du Territoire

ANIMATEUR FILIÈRE : CA2B
Rédactrice : Frédérique
CECCALDI



Partenaires : oléiculteurs-observateurs, AREFLEC

Directeur de publication :
Joseph COLOMBANI
Président de la Chambre
d'Agriculture de Corse
15 Avenue Jean Zuccarelli
20200 BASTIA
Tel : 04 95 32 84 40
Fax : 04 95 32 84 43
<http://www.corse.chambres-agriculture.fr>
Crédit photo : CA2B



Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan ÉCOPHYTO

PRÉSENTATION DU RÉSEAU REGIONAL D'ÉPIDÉMIO-SURVEILLANCE DE LA MOUCHE DE L'OLIVE – Campagne 2017-2018



Fig1 : Carte des captures 2017, données Gestolive consultables sur le site de l'Afidol en cliquant [ICI](#)

Le réseau régional de surveillance de la mouche de l'olive 2017-2018 comprend 9 parcelles de référence situées essentiellement en bordure littorale, composées principalement des variétés d'oliviers **Ghjermana** et **Sabina plantées de 1996 à 2003** et généralement **irriguées au goutte à goutte**. Elles sont localisées à **AREGNO, MONTEMAGGIORE, PATRIMONIO, RAPALE, VALLECALLE, SORBO OCAGNANO, GHISONACCIA** (zone < 150 mètres d'altitude) et **URTACA** (zone < 300 mètres). La variété **Picholine** (plantée dans les années 60) y est également représentée sur les communes de **VILLE DI PARASO, SORBO OCAGNANO** et **VALLECALLE** (cultivée en sec dans la zone < 100 mètres).

Le verger traditionnel séculaire n'est pas en production cette année, il est par conséquent absent du réseau. On note que la Corse-du-Sud n'est pas non plus représentée, alors que les plantations y sont en production. Un appel est lancé aux personnes volontaires pour faire partie de l'équipe d'observateurs : producteurs professionnels et propriétaires-récoltants "amateurs" sont les bienvenus.

D'une façon générale si vous souhaitez **communiquer des résultats** issus de vos observations ou **intégrer le réseau**, signalez-vous par e-mail à l'adresse suivante : frederique.ceccaldi@haute-corse.chambagri.fr

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre d'Agriculture de Corse dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par l'exploitant et les invite à prendre toutes les décisions pour la protection de leurs cultures sur la base d'observations qu'ils auront réalisés sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques ou de conseils obtenus auprès des techniciens.